



**Le Conseil d'Etat**

4194-2019

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche  
Monsieur Guy PARMELIN  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Est  
Bundeshaus Ost  
3003 Berne

**Concerne : adaptation de l'annexe de l'ordonnance sur le bureau de notification  
pour les médicaments vitaux à usage humain :  
ouverture de la procédure de consultation selon l'art. 11 de l'ordonnance  
précitée**

Monsieur le Conseiller fédéral,

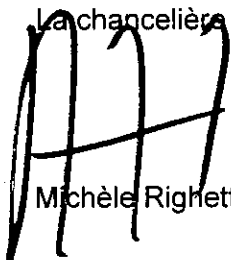
Notre Conseil a pris connaissance de la procédure de consultation que vous nous avez  
envoyée le 5 août 2019 afin de pouvoir adapter la liste des principes actifs de l'annexe de  
l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain.

Vu l'importance de pouvoir réagir rapidement en cas de rupture de stock ou pénurie de  
médicaments vitaux et afin que des mesures appropriées soient prises dans les plus brefs  
délais, nous sommes favorables aux modifications proposées de ladite annexe.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire,  
Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

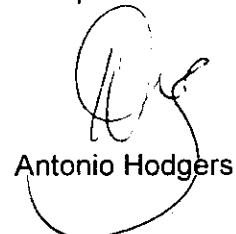
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers